

[Texte]

returns are well filled and there are no errors on it, they get it back pretty early.

Mr. Burton: I have known of cases otherwise, Mr. Chairman, when there were no errors on the tax returns either.

Mr. Côté (Longueuil): You have written to me about that, I think.

Mr. Burton: Mr. Chairman, we have received a number of representations before the Committee concerning the whole area of advance rulings and which has already been raised otherwise in the questioning. To me, this is a matter of some considerable importance. Could the Minister outline briefly for the Committee what the present situation is with respect to requests by taxpayers for a definitive ruling on tax situations as it will affect them?

Mr. Côté (Longueuil): Mr. Cloutier will answer that.

Mr. Cloutier: Mr. Chairman, there is no provision now in the law dealing with advance rulings one way or the other. We should perhaps define the term "advance ruling". The sense in which you use that expression implies a commitment on the part of the Department to honour the advice or decision that was rendered. As I said, there is no provision in the law for this. On the other hand, there has been over the years a number of situations where the Department has given advice in writing and where it has subsequently honoured that advice or decision.

We are now in the process of examining the implications of adopting a policy for advance rulings. We have had one of our senior officials visit the bureau of Internal Revenue in the U.S. in the last two or three weeks which have this service. We would hope to be in a position to complete our studies on this in the next couple of months.

The large problem in relation to advance rulings is the scarcity of qualified staff to give these rulings. The Minister indicated that in his prepared remarks that in recent years the term of office, if I can use that term, of chartered accountants in the Department is something just over two years. This is symptomatic of the difficulty of recruiting. In spite of this, we are at the moment examining this and hopefully we will see our way clear to adopting it. At this time, we have not reached any conclusions.

[Interprétation]

pas de problème lorsque les rapports d'impôt sont bien remplis et sans erreurs, les remboursements viennent rapidement.

M. Burton: Je connais certains cas où il n'y avait pas eu d'erreur commise dans la préparation du rapport d'impôt et où cela ne s'est pas passé ainsi.

M. Côté (Longueuil): Vous m'avez écrit à ce sujet, je crois.

M. Burton: Monsieur le président, nous avons entendu des instances au sujet des décisions prises à l'avance et c'est une question très importante que nous avons déjà abordée. Le ministre pourrait-il dire, à l'intention des membres du Comité, quelle est la situation actuelle en ce qui concerne les demandes présentées par les contribuables afin d'obtenir un jugement sur certaines situations fiscales qui les concerneront?

M. Côté (Longueuil): Monsieur Cloutier répondra à cette question.

M. Cloutier: Monsieur le président, il n'y a pas dans la loi de disposition à l'heure actuelle qui porte sur des décisions prises à l'avance. Il faudrait définir cette expression-là. La façon dont vous employez l'expression sous-entend que le ministère s'est engagé à faire suite à l'avis ou à la décision qui a été donné. Comme je l'ai dit, il n'y a aucune disposition dans la loi qui porte là-dessus. D'autre part, depuis plusieurs années, il s'est produit nombre de cas où le ministère a donné certains conseils par écrit et a, par la suite, respecté ces mesures.

Nous sommes en train d'étudier la portée d'une politique de décisions préalables. Un de nos fonctionnaires a récemment visité le département du Revenu intérieur qui offre ce service aux États-Unis. Nous espérons pouvoir terminer nos études sur la question d'ici quelques mois.

Le problème très vaste qui se pose en matière de décisions prises à l'avance, c'est que nous n'avons pas le personnel compétent pour rendre ces jugements. Le ministre a indiqué dans son discours que depuis quelques années la durée de service des comptables au sein du ministère dépasse à peine deux ans. Ceci indique donc l'envergure de nos problèmes de recrutement. Malgré cela, à l'heure actuelle, nous étudions la question et il est à espérer que nous pourrions réussir à adopter une mesure. Nous n'en sommes pas encore arrivés à des conclusions.